



## Résumé du Prospectus

Le présent résumé (le « **Résumé** ») a été préparé par Bone Therapeutics SA (la « **Société** » ou « **Bone Therapeutics** ») dans le cadre de l'admission à la négociation de 4 832 352 nouvelles actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels et le marché réglementé d'Euronext Paris. Aucune offre au public des nouvelles actions n'a été ou ne sera faite en Belgique, en France ou dans tout autre État membre de l'Espace économique européen et personne n'a pris de mesures qui permettraient, ou sont destinées à permettre, une offre au public des actions nouvelles dans tout pays ou toute juridiction où une telle mesure est requise à cette fin.

Bone Therapeutics met à la disposition du public une traduction du texte anglais du Prospectus tel qu'approuvé. Ce document constitue une traduction fidèle de la version linguistique approuvée par la FSMA :

- i) cette version du Prospectus constitue une traduction du texte anglais du Prospectus approuvé par la FSMA ;
- ii) la personne qui est désignée comme responsable du contenu du Prospectus en application de l'article 61, §1er de la Loi Prospectus est également responsable du contenu des versions du Prospectus qui constituent une traduction de la version approuvée par la FSMA ;
- iii) dans le cadre de leur relation contractuelle avec la Société, les investisseurs peuvent se prévaloir de la version traduite ;
- iv) la version approuvée par la FSMA peut être obtenue gratuitement, sur simple demande à l'adresse suivante :

Bone Therapeutics SA  
À l'attention du département « Relations Investisseurs »  
Rue Auguste Piccard 37  
B-6041 Gosselies  
Belgique  
Tél. : +32 71 12 10 00  
Fax : +32 71 12 10 01  
E-mail : [investorrelations@bonetherapeutics.com](mailto:investorrelations@bonetherapeutics.com)

Investir dans les actions émises comporte un degré de risque élevé. Un investisseur est exposé au risque de perdre tout ou partie de son investissement. Bone Therapeutics est une société de biotechnologie qui réalise des essais cliniques qui n'ont pas encore conduit à la commercialisation de produits et qui n'ont jamais été rentables. Les résultats positifs antérieurs de la phase II ne garantissent pas le succès des études ultérieures, de l'approbation réglementaire et de l'acceptation du marché. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les informations contenues dans le prospectus complet, en particulier les risques décrits dans la partie « Facteurs de risque ». Les investisseurs doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement en actions et de subir une perte partielle ou totale de leur investissement.

## Section 1. Introduction et avertissements

### 1.1 Introduction

**Nom et numéro d'identification international des titres (ISIN) des titres** - Les actions nouvelles seront négociées comme les actions existantes de la Société sous le numéro de code international ISIN BE0974280126 et le symbole « BOTHE » sur Euronext Brussels et Euronext Paris.

**Identité et coordonnées de l'émetteur** - Bone Therapeutics SA est une société *anonyme de droit belge*, dont le siège social est situé rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies (Charleroi), Belgique (+32 71 12 10 00). Bone Therapeutics est inscrite au registre des personnes morales du Hainaut (Division de Charleroi) sous le numéro 0882.015.654 et son numéro LEI est 549300HFIMTOP1DFR76.

**Identité et coordonnées de l'autorité compétente approuvant le Prospectus** - L'autorité compétente pour approuver le Prospectus est l'*Autorité des services et marchés financiers (FSMA)*.

**Date d'approbation du Prospectus** - Le Prospectus a été approuvé le [●]2021 par la FSMA. Le Prospectus a ensuite été notifié à l'*Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »)*.

### 1.2 Avertissements

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières doit être fondée sur un examen de l'ensemble du Prospectus par l'investisseur. Il existe un risque que l'investisseur perde tout ou partie du capital investi. Lorsqu'une réclamation relative aux informations contenues dans un prospectus est portée devant un tribunal, l'investisseur plaignant pourrait, en vertu du droit national, devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant l'ouverture de la procédure judiciaire.

La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir ses besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date du présent Prospectus. La Société a conclu un *term sheet* non contraignant avec Link Health afin de conclure un accord de licence pour les droits mondiaux d'ALLOB, en vertu duquel Link Health prendra en charge tous les développements futurs, y compris l'essai de phase IIb ALLOB TF2 en cours et les coûts liés au développement, au développement du processus (mise à l'échelle) et à la fabrication d'ALLOB. Si l'accord de licence avec Link Health ne pouvait pas être conclu, la Société dispose d'une piste estimée se terminant en juillet-août 2022, potentiellement prolongeable au troisième trimestre 2022 en réduisant ou en retardant les investissements en R&D et/ou d'autres dépenses, et avec un manque à gagner d'environ 2 millions d'euros jusqu'à fin 2022. Dans ce cas, la Société pourrait envisager le placement de nouveaux titres pour couvrir cette insuffisance de fonds de roulement.

Le présent résumé doit être lu conjointement avec (i) le document d'enregistrement de la Société tel qu'approuvé par la FSMA le 28 septembre 2021 (le « **document d'enregistrement** »); et (ii) la note d'opération de la Société relative à l'admission aux négociations de jusqu'à 4 832 352 nouvelles actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris, telle qu'approuvée par la FSMA le 7 décembre 2021 et telle que notifiée ultérieurement à l'AMF (la « **note d'opération** »). Le document d'enregistrement et la note d'opération, ainsi que le présent résumé, constituent un prospectus au sens de l'article 10 du règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE Règlement Prospectus 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus 2017/1129** »).

La responsabilité civile ne s'applique qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque le résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du prospectus, ou lorsqu'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du prospectus, des informations clés pour aider les investisseurs à décider s'ils doivent investir dans les titres de la Société.

## Section 2. Informations clés sur l'émetteur

### 2.1 Qui est l'émetteur des titres ?

**Identification** - Bone Therapeutics SA est une société *anonyme de droit belge*, ayant son siège social rue Auguste Piccard 37, 6041 Gosselies (Charleroi), Belgique, étant enregistrée au registre des personnes morales du Hainaut (Division de Charleroi) sous le numéro 0882.015.654. Le numéro de téléphone de la Société est le +32 71 12 10 00.

**Principales activités** - La Société est une société de biotechnologie qui dispose d'un pipeline clinique avancé de produits innovants pour les affections orthopédiques et les maladies osseuses (une phase IIA, une phase IIB et une phase III). La Société cible les domaines médicaux où les besoins médicaux non satisfaits sont importants et qui se caractérisent par l'absence de traitements efficaces, sûrs et non invasifs. En effet, la plupart des traitements standards actuels impliquent une chirurgie lourde et de longues périodes de récupération.

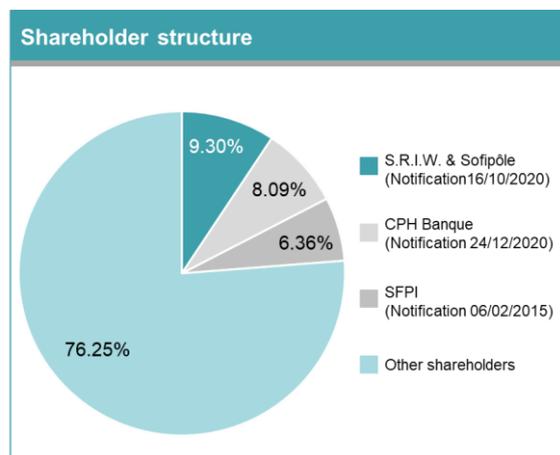
La technologie de base de la Société repose sur sa plate-forme de thérapie cellulaire allogénique, avec des cellules stromales mésenchymateuses (CSM) différenciées provenant de la moelle osseuse, qui peuvent être stockées au point d'utilisation à l'hôpital. Actuellement en développement préclinique, le BT-20, le plus récent produit candidat issu de cette technologie, cible les conditions inflammatoires, tandis que le principal médicament expérimental, ALLOB, représente une approche unique et exclusive de la régénération osseuse, qui transforme les cellules stromales indifférenciées provenant de donneurs sains en cellules capables de générer une formation osseuse. Ces cellules sont produites par le processus de fabrication évolutif de Bone Therapeutics.

Le 30 août 2021, Bone Therapeutics a annoncé les résultats principaux de son étude de Phase III évaluant son viscosupplément amélioré JTA-004 dans l'arthrose du genou, son ancien produit n'utilisant pas de CSM. JTA-004 présentait un profil de sécurité excellent. L'étude n'a cependant atteint ni son critère d'évaluation principal ni ses critères d'évaluation secondaires. Aucune différence statistiquement significative dans la réduction de la douleur entre les groupes de traitement, placebo ou comparatif, n'a

pu être observée, tous les bras de traitement montrant une efficacité similaire. À la suite de ces résultats, Bone Therapeutics évalue actuellement, en collaboration avec ses partenaires actuels et potentiels, les options de développement futures du JTA-004, dont les potentiels désinvestissements de la Société dans ce produit ou l'arrêt du programme.

De solides bases précliniques et des résultats cliniques soutiennent les programmes de recherche et de développement de la Société. La Société possède une connaissance approfondie de la physiologie et de la pathophysiologie osseuses et collabore étroitement avec de prestigieuses institutions universitaires et médicales. La Société possède des droits mondiaux sur une série de brevets et de technologies liés à ses produits, leurs méthodes de production et leurs applications.

**Principaux actionnaires** - À la connaissance de la Société, la structure de son actionnariat est la suivante à la date du présent résumé (sur la base des déclarations de transparence reçues par la Société) :



**Identité des principaux administrateurs** - Le conseil d'administration de l'émetteur est composé de (i) Innoste SA, avec comme représentant permanent Jean Stéphane (Président), (ii) Claudia D'Augusta (Administrateur), (iii) mC4Tx SRL, avec comme représentant permanent Miguel Forte (Administrateur-délégué), (iv) Castanea Management SARL avec comme représentant permanent Damian Marron (Administrateur), (v) ClearSteer Consulting LLC avec comme représentant permanent Gloria Matthews (Administrateur), (vi) Jean-Paul Prieels (Administrateur) et (vii) Finsys Management SRL avec comme représentant permanent Jean-Luc Vandebroek (Administrateur).

**Identité du commissaire aux comptes de l'émetteur** - Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, Société à responsabilité limitée organisée et existant selon le droit belge, ayant son siège social au Gateway building, Luchthaven Nationaal 1, boîte J, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Mr Pieter-Jan Van Durme.  
**2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?**

**Fonds de roulement** - La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date du présent Prospectus. La Société a conclu une feuille de modalités non contraignante avec Link Health afin de conclure un accord de licence pour les droits mondiaux d'ALLOB, en vertu duquel Link Health prendra en charge tous les développements futurs, y compris l'essai de phase IIb ALLOB TF2 en cours et les coûts liés au développement, au développement du processus (mise à l'échelle) et à la fabrication d'ALLOB. La Société prévoit de conclure cet accord de licence avec Link Health d'ici la fin de 2021, ce qui réduira les besoins en fonds de roulement de la Société pour 2022 d'environ 7 millions d'euros. Avec le produit du placement privé de nouvelles actions de 3 286 000 €, qui sera versé le ou vers le 7 décembre 2021, en plus des paiements d'étape contractuellement engagés par Pregene Biopharma Co., Ltd et du remboursement de garantie par Catalent Pharma Solutions, Inc. attendus au cours de l'année 2022, cela permettra à la société de couvrir ses besoins en fonds de roulement pour 2022.

Des retards mineurs ou modestes dans les discussions avec Link Health ne devraient pas causer de problèmes majeurs de fonds de roulement, car la marge de manœuvre actuelle se prolonge jusqu'à H2 2022. Si un accord avec Link Health ne pouvait être conclu, la société dispose d'une marge de manœuvre estimée se terminant en juillet-août 2022, potentiellement prolongeable jusqu'au troisième trimestre 2022 en réduisant ou en retardant les investissements en R&D et/ou d'autres dépenses, et avec un manque à gagner d'environ 2 millions d'euros jusqu'à fin 2022. Dans ce cas, la Société pourrait envisager le placement de nouveaux titres pour couvrir cette insuffisance de fonds de roulement. La société est raisonnablement confiante quant à la conclusion de l'accord de licence avec Link Health car les deux parties ont déjà convenu d'un cadre défini pour la suite des discussions sous la forme d'une feuille de conditions non contraignante qui a été annoncée publiquement avec l'approbation de Link Health.

Comme mentionné dans le Paragraphe d'observation (« Emphasis of matter ») le commissaire aux comptes dans le rapport financier du 1er semestre 2021 de la Société, la Société continue d'évaluer les options de financement par actions et autres, y compris les discussions avec les investisseurs existants et nouveaux ainsi qu'avec les partenaires stratégiques, afin d'obtenir un financement supplémentaire pour poursuivre les activités après le début 2023.

#### Informations financières historiques clés sélectionnées (IFRS consolidées)

Le tableau suivant comprend des informations relatives à l'état du résultat global de la Société pour les exercices clos le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 30/06/21</b>	<b>Exercice clos le 30/06/20</b>
Revenus	0	0
Autres produits d'exploitation	773	732
<b>Total des revenus et des produits d'exploitation</b>	<b>773</b>	<b>732</b>
Frais de recherche et de développement	(4 768)	(6 619)
Frais généraux et administratifs	(1 726)	(1 494)
<b>Bénéfice/(perte) d'exploitation</b>	<b>(5 721)</b>	<b>(7 381)</b>
Revenus d'intérêts	23	10
Frais financiers	(362)	(72)
Gains/(pertes) de change	(13)	(5)
<b>Résultat Bénéfice/(perte) avant impôts</b>	<b>(4 072)</b>	<b>(8 048)</b>
Impôts sur le revenu	(0)	(11)
<b>Résultat Bénéfice/(perte) de la période des activités poursuivies</b>	<b>(6 072)</b>	<b>(8 059)</b>
<b>Revenu/(perte) des activités abandonnées</b>	<b>0</b>	<b>1 781</b>
<b>Résultat total des revenus/(perte) de la période</b>	<b>(6 072)</b>	<b>(9 840)</b>

Le tableau suivant présente le bilan de la Société pour les exercices clos le 30 juin 2021 et le 31 décembre 2020 :

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 30/06/2021</b>	<b>Exercice clos le 31/12/20</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>5 664</b>	<b>6 019</b>
Immobilisations incorporelles	25	28
Immobilisations corporelles	247	226
Participations dans des entreprises liées	12	12
Actifs financiers	1 296	1 296
Actifs d'impôts différés	4 084	4 456
<b>Actifs circulants</b>	<b>8 665</b>	<b>18 817</b>
Créances commerciales et autres créances	2 376	3 840
Autres actifs courants	275	328
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	6 014	14 648
<b>Total des actifs</b>	<b>14 329</b>	<b>24 835</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 30/06/2021</b>	<b>Exercice clos le 31/12/20</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	<b>(2 849)</b>	<b>3 325</b>
<i>Capital social</i>	3 813	8 415
<i>Prime d'émission</i>	67 558	67 594
<i>Pertes cumulées</i>	(74 600)	(73 080)
<i>Autres réserves</i>	380	396
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>(2 849)</b>	<b>3 325</b>
<b>Dettes à long terme s</b>	<b>11 711</b>	<b>11 720</b>
Emprunts portant intérêt	11 711	11 720
Autres passifs non courants	0	0
<b>Passif à court terme</b>	<b>5 467</b>	<b>9 790</b>
Provision	500	0

Emprunts portant intérêt	836	3 077
Dettes commerciales et autres dettes	2 996	5 514
Autres dettes à court terme	1 135	1 199
<b>Total du dettes</b>	<b>17 178</b>	<b>21 509</b>
<b>Total des capitaux propres et des dettes</b>	<b>14 329</b>	<b>24 835</b>

Le tableau suivant présente le tableau des flux de trésorerie consolidés de la Société pour les périodes se terminant le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice clos le 30/06/21</b>	<b>Exercice clos le 30/06/20</b>
Trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles	(6 215)	(8 282)
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement	(52)	(87)
Trésorerie nette générée par les activités de financement	2 367	9 776
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(8 635)</b>	<b>1 407</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période</b>	<b>14 648</b>	<b>8 633</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>	<b>6 014</b>	<b>10 040</b>

### 2.3 Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

L'investissement dans les valeurs mobilières comporte un degré de risque élevé. Tout investisseur potentiel doit examiner attentivement les risques suivants et toutes les autres informations contenues dans le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement concernant les titres de la Société. Les risques les plus importants liés à la Société sont décrits ci-dessous. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet négatif important sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives de la Société et peut même mettre en danger la capacité de la Société à poursuivre son activité. En outre, le cours de l'action de la Société pourrait chuter de manière significative si l'un de ces risques se concrétisait. D'autres risques, y compris ceux qui sont actuellement inconnus ou jugés négligeables, pourraient compromettre également les activités commerciales de la Société.

#### *Facteur de risque lié à la pandémie COVID-19 en cours*

- La propagation de la COVID-19 et les mesures de confinement imposées par le gouvernement qui en découlent pourraient avoir un effet négatif important sur les activités commerciales et les conditions financières de Bone Therapeutics, et entraîner des retards potentiels dans ses activités d'essais cliniques.

#### *Facteurs de risque liés à la situation financière de la Société et aux exigences de fonds propres*

- Bone Therapeutics est une société de biotechnologie en phase clinique et n'a encore commercialisé aucun de ses produits. Elle a donc subi des pertes nettes depuis sa création et prévoit de continuer à en subir dans un avenir prévisible. Par conséquent, la Société pourrait ne jamais atteindre une rentabilité durable. Comme la Société n'a pas d'activités commerciales génératrices de flux de trésorerie, elle est largement dépendante de financements externes qui peuvent ne pas être disponibles à des conditions acceptables en cas de besoin, voire pas du tout.

#### *Facteurs de risque liés au développement clinique*

- Les programmes de recherche et les produits candidats de la Société, y compris ALLOB, doivent être soumis à des tests précliniques et des essais cliniques rigoureux, dont le début, le moment de l'achèvement, le nombre et les résultats sont incertains et pourraient retarder considérablement ou empêcher les produits d'atteindre le marché. Si la Société subit des retards importants ou ne parvient pas à obtenir une autorisation de mise sur le marché, cela aura un effet négatif important sur ses activités.
- Les produits candidats de la Société peuvent avoir des effets secondaires graves, indésirables ou inacceptables qui peuvent retarder ou empêcher l'approbation de la commercialisation.

#### *Facteurs de risque liés aux risques post-autorisation*

- L'incapacité à obtenir une autorisation de mise sur le marché, des études post-autorisation supplémentaires, une utilisation restreinte, le retrait ou l'acceptation limitée sur le marché des produits de la Société parmi les tiers payeurs, les médecins, les patients et la communauté médicale en général affecterait la capacité de la Société à générer des revenus à partir de ces produits ou à devenir rentable.
- La fixation des prix, la disponibilité et le niveau de remboursement adéquat par des tiers, tels que les compagnies d'assurance, les gouvernements et autres payeurs de soins de santé, sont incertains et peuvent entraver la capacité de la Société à générer des marges d'exploitation suffisantes pour compenser les dépenses d'exploitation. En outre, la Société n'a pas d'expérience en matière de marketing, de vente et de distribution.

#### *Facteurs de risque liés aux risques juridiques et réglementaires*

- Presque tous les aspects des activités de la Société sont soumis à une réglementation importante, qui peut avoir un effet négatif important sur l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats de la Société si elle n'est pas respectée.
- Le non-respect des bonnes pratiques de fabrication et d'autres réglementations en matière de fabrication peut entraver la capacité de l'entreprise à développer et à commercialiser son produit et à accroître la production.

#### **Facteurs de risque liés à la propriété intellectuelle**

- Le portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle de la Société peut ne pas protéger de manière adéquate ses programmes de recherche et autres produits candidats ou la Société peut ne pas être en mesure de protéger et/ou de faire respecter ses droits de propriété intellectuelle dans tous les pays ou territoires clés, ce qui peut entraver la capacité de la Société à faire face à la concurrence de manière efficace.
- Si l'entreprise ne respecte pas ses obligations en vertu du fait qu'elle accorde des licences de droits de propriété intellectuelle à des tiers, ou si ses relations commerciales avec ses concédants de licence sont perturbées d'une autre manière, l'entreprise pourrait perdre les droits de propriété intellectuelle qui sont importants pour son activité.
- La Société peut enfreindre les brevets ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui et peut être confrontée à des litiges en matière de brevets, ce qui peut être coûteux et prendre du temps et pourrait l'obliger à payer des dommages-intérêts importants ou limiter la capacité de la Société à commercialiser ses produits candidats.
- L'obtention et le maintien de la protection par brevet dépendent du respect de diverses exigences en matière de procédure, de documentation, de paiement des taxes et d'autres exigences similaires imposées par les agences gouvernementales des brevets, et la protection par brevet de la Société ou de son donneur de licence pourrait être réduite ou supprimée en cas de non-respect de ces exigences.

#### **Facteurs de risque liés à la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers et du personnel clé**

- La Société s'appuie, et prévoit de continuer à s'appuyer, sur des tiers, y compris des enquêteurs cliniques indépendants et des CRO (« Clinical Research Organisation »), pour mener ses études précliniques et ses essais cliniques. Si ces tiers ne remplissent pas avec succès leurs obligations contractuelles ou ne respectent pas les délais prévus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation réglementaire ou de commercialiser ses produits candidats, et son activité pourrait en être considérablement affectée.
- La Société pourrait ne pas trouver de partenaires industriels appropriés pour poursuivre le développement, la commercialisation ou la distribution de ses produits candidats.

### **Section 3. Informations clés sur les titres**

#### **3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?**

**Type, classe et ISIN des titres admis à la négociation** - Le 2 décembre 2021, la Société a émis sous conditions (i) jusqu'à 4 832 352 nouvelles actions, cette émission étant conditionnée au placement effectif et à la souscription des nouvelles actions. 4 832 352 actions (les « **Actions Nouvelles** ») ont été placées pour un prix d'émission total de 3 286 000 EUR au moyen d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et professionnels par le biais d'un placement privé exonéré dans les juridictions où une telle offre est autorisée conformément à toute règle et réglementation applicable, en dehors des États-Unis conformément à la réglementation S du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act placement privé** »). Les Actions Nouvelles seront souscrites et effectivement émises le ou vers le 7 décembre 2021 (la "**Date de Clôture**").

Les Actions Nouvelles seront émises sous forme dématérialisée et sont de la seule catégorie existante dans le capital de la Société. Une demande d'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels et Euronext Paris a été déposée. Les Actions Nouvelles seront négociées comme les actions existantes de la Société sous le numéro de code international ISIN BE0974280126 et le symbole « BOTHE » sur Euronext Brussels et Euronext Paris.

**Monnaie, dénomination, valeur nominale, nombre de titres émis et durée des titres** - La monnaie des titres est l'euro (€) (EUR). Immédiatement avant l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société s'élevait à 3 812 557,67 EUR, représenté par 16 478 168 actions, sans valeur nominale, représentant chacune 1/16 478 168<sup>ème</sup> du capital social. En outre, au 31 octobre 2021, il y a 1 225 554 droits de souscription en circulation, c'est-à-dire des droits de souscription qui ont été accordés et qui ne sont pas encore devenus nuls pour quelque raison que ce soit (les « **Droits de Souscription en circulation** ») et 800 obligations convertibles en circulation.

#### **Droits attachés aux titres**

- **Droits aux dividendes ; politique en matière de dividendes** : Toutes les actions, y compris les Actions Nouvelles, participent de la même manière aux bénéfices de la Société (le cas échéant). La Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible.
- **Droit de vote** : Chaque actionnaire a droit à une voix par action. Dans certaines circonstances, le droit de vote peut être suspendu. Si l'assemblée générale l'approuve, un droit de vote double peut également être accordé aux actionnaires « fidèles » qui détiennent des actions pendant une période ininterrompue de plus de deux ans dans les conditions prévues par le Code belge des Sociétés et associations.
- **Droit d'assister aux assemblées générales des actionnaires** : Sous réserve du respect de certaines exigences, chaque actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales de la Société. Sous réserve du respect de certaines exigences, un ou

plusieurs actionnaires représentant 3 % du capital social de la Société peuvent demander l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour et soumettre des propositions de résolution en rapport avec les points existants de l'ordre du jour. En général, il n'y a pas d'exigence de quorum pour les assemblées des actionnaires de la Société et les décisions sont généralement prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Des exigences particulières en matière de quorum et de majorité s'appliquent notamment aux modifications des dispositions des statuts de la Société, aux augmentations de capital en dehors du cadre du capital autorisé, à la dissolution, au rachat ou à la vente des propres actions de la Société et à certaines réorganisations de la Société.

- *Droits de souscription préférentiels* : En cas d'augmentation de capital en numéraire avec émission de nouvelles actions, ou en cas d'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription exerçables en numéraire, les actionnaires ont un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions, obligations convertibles ou droits de souscription, au prorata de la part du capital social représentée par les actions qu'ils détiennent déjà. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de limiter ou de supprimer ce droit de préférence, sous réserve d'exigences spécifiques de fond et de déclaration. Les actionnaires peuvent également décider d'autoriser le conseil d'administration à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentielle dans le cadre du capital autorisé, sous réserve des conditions et modalités prévues par le Code des Sociétés sur les sociétés et associations.
- *Dissolution et liquidation* : La Société ne peut être dissoute que par une résolution des actionnaires adoptée à une majorité d'au moins 75 % des voix lors d'une assemblée générale extraordinaire où au moins 50 % du capital social est présent ou représenté. La liquidation est effectuée par des liquidateurs nommés par l'assemblée des actionnaires. Si aucun liquidateur n'est nommé par l'assemblée des actionnaires et que la Société n'est pas dissoute et liquidée en un seul acte, le conseil d'administration de la Société est réputé agir en qualité de corps de liquidateurs. Si, en raison des pertes subies, le ratio de l'actif net de la Société (déterminé conformément aux normes comptables belges) par rapport au capital social est inférieur à 50 %, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée des actionnaires dans les deux mois suivant la date à laquelle le conseil d'administration a découvert ou aurait dû découvrir cette sous-capitalisation. Si, en raison des pertes subies, le rapport entre l'actif net de la Société et le capital social est inférieur à 25 %, la même procédure doit être suivie, étant entendu toutefois que dans ce cas, des actionnaires représentant 25 % des voix valablement exprimées à l'assemblée générale peuvent décider de dissoudre la Société. Si le montant de l'actif net de la Société est inférieur à 61 500 € (le montant minimum du capital social d'une société anonyme belge), chaque partie intéressée a le droit de demander au tribunal compétent de dissoudre la Société.
- *Acquisition des actions de la Société* : Conformément au Code belge des sociétés et associations, la Société ne peut acheter et vendre ses propres actions qu'en vertu d'une résolution spéciale des actionnaires approuvée par au moins 75 % des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale où au moins 50 % du capital social est présent ou représenté. L'approbation préalable des actionnaires n'est pas requise si la Société achète ses propres actions pour les offrir à son personnel. Une Société ne peut acquérir ses propres actions qu'avec des fonds qui seraient autrement disponibles pour être distribués aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 7:212 du Code belge des sociétés et associations. Le montant disponible pour les distributions limitera l'achat d'actions propres. À la date du présent Prospectus, le conseil d'administration de la Société n'a pas été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acheter ses propres actions.

**Classement** - Toutes les nouvelles actions représentent une part égale du capital social et ont le même rang en cas d'insolvabilité de la Société.

**Restrictions sur la libre négociabilité des Actions Nouvelles** - Il n'y a pas de restrictions sur la libre négociabilité des actions existantes et des Actions Nouvelles autres que celles applicables par la loi.

### 3.2 Où les titres seront-ils négociés ?

Une demande a été faite par la Société (ou en son nom) pour que les Actions Nouvelles soient cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole « BOTHE ».

### 3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

La Société estime que les facteurs de risque les plus importants liés aux actions sont les suivants :

- Divers facteurs, notamment des changements dans les résultats d'exploitation de la Société et de ses concurrents ainsi que l'extrême volatilité potentielle des marchés boursiers, peuvent affecter de manière significative le prix des actions sur le marché.
- Les émissions futures d'actions ou de droits de souscription peuvent diluer de manière significative les intérêts des actionnaires existants et donc affecter négativement le prix du marché des actions, les bénéfices des actions et la valeur nette d'inventaire de celles-ci.
- La Société n'a pas l'intention d'obtenir une déclaration d'enregistrement aux États-Unis ni de remplir les conditions requises dans d'autres juridictions qui pourraient affecter de manière significative la capacité des détenteurs d'actions en dehors de la Belgique et de la France à exercer des droits de préemption.
- Certains actionnaires importants de la Société peuvent avoir des intérêts différents de ceux de la Société et peuvent être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires, ce qui peut avoir un impact négatif sur les activités et la situation financière de la Société.
- La Société ne dispose pas actuellement d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses exigences actuelles et couvrir les besoins en fonds de roulement pour une période d'au moins 12 mois à la date du présent Prospectus et la Société dépend de la finalisation de l'accord de licence avec Link Health afin de répondre à ses besoins en capital et en dépenses.

## Section 4. Informations clés sur l'admission à la négociation sur un marché réglementé

### 4.1 Dans quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans les Actions Nouvelles ?

**Les détails de l'admission à la négociation sur un marché réglementé** - Les Actions Nouvelles ont été placées pour un prix d'émission total de 3 286 000 EUR par le biais d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels et professionnels par le biais d'un placement privé exonéré dans les juridictions où une telle offre est autorisée conformément à toute règle et réglementation applicable, en dehors des États-Unis conformément à la Réglementation S du *U.S. Securities Act*. Les nouvelles actions seront souscrites et effectivement émises à la Date de Clôture.

Une demande a été faite pour que les Actions Nouvelles soient cotées sur Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole « BOTHE ». La négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels et Euronext Paris devrait commencer aux alentours de 7 décembre 2021.

**Montant et pourcentage de la dilution immédiate résultant du placement privé** - Au 31 octobre 2021 :

- Il existe 1 225 554 droits de souscription en circulation. Conformément aux conditions des plans de droits de souscription en vertu desquels ils ont été émis, lors de leur exercice, les droits de souscription en circulation donnent droit aux détenteurs de droits de souscription à une nouvelle action de la Société par droit de souscription exercé, soit un total de 1 225 554 nouvelles actions de la Société en cas d'exercice de tous les 1 225 554 droits de souscription en circulation ;
- Il y a 800 obligations convertibles en circulation émises suite au placement privé annoncé le 7 mai 2020. En utilisant le prix de conversion prédéterminé de 7,00 euros, les 800 obligations convertibles peuvent être converties en 285 714 nouvelles actions de la Société si toutes les obligations convertibles sont converties.

Au total, il y a 1 225 554 droits de souscription et 800 obligations convertibles en circulation. Si l'on ne tient pas compte de ces chiffres et si l'on ne tient compte que du nombre d'actions qui étaient en circulation immédiatement avant le placement privé, l'émission de 4 832 352 actions nouvelles à l'occasion du placement privé entraînera une dilution de la part des actions existantes de la Société dans les bénéfices de la Société de (arrondi) 23 %.

Si, outre le nombre d'actions en circulation immédiatement avant le placement privé, le nombre maximum d'actions pouvant être émises lors de l'exercice de tous les droits de souscription, et de la conversion de toutes les obligations convertibles est pris en compte, l'émission de 4 832 352 nouvelles actions à l'occasion du placement privé entraînera une dilution de 21 % au maximum (arrondi).

La dilution relative à la part des bénéfices de la Société s'applique également, mutatis mutandis, aux droits de vote et autres droits attachés aux actions de la Société, ainsi qu'à la part du produit de la liquidation, le cas échéant, et aux droits de souscription préférentiels.

### 4.2 Pourquoi le Prospectus est-il produit ?

**Breve description des raisons de l'admission à la négociation sur un marché réglementé** - Le présent Prospectus a été préparé aux fins de l'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels et Euronext Paris conformément à l'article 3, paragraphe 3 du Règlement Prospectus 2017/1129.

**Utilisation et montant net estimé du produit** - Le produit net total de l'émission des Actions Nouvelles à la Date de Clôture s'élève à environ 3 millions d'euros. Les frais et dépenses engagés par la Société en relation avec l'émission et l'admission à la négociation des Actions Nouvelles sur Euronext Brussels et Euronext Paris (consistant principalement en des frais de placement et d'autres frais, y compris des frais comptables et juridiques) s'élèvent à environ 10 % du produit brut de l'Opération.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net sur un horizon temporel allant début 2023 aux fins suivantes :

- le démarrage du recrutement de patients pour l'essai clinique de Phase IIb évaluant son produit de thérapie cellulaire allogénique ALLOB chez des patients souffrant de fractures du tibia difficiles à traiter en Europe (environ 40 % du produit net) ;
- le développement d'une expertise et d'investissements en biologie des cellules stromales mésenchymateuses différenciées afin d'élargir son portefeuille de l'orthopédie et des maladies osseuses aux maladies inflammatoires et autres (environ 35 % du produit net) ;
- frais généraux et activités de l'entreprise (environ 25 % du produit net).

La répartition approximative de l'utilisation des produits présentée ci-dessus est basée sur la meilleure estimation actuelle de la Société à la date du présent Prospectus et est susceptible de changer avec le temps.

Les besoins nets en liquidités devraient se situer entre 16 et 18 millions d'euros environ en 2021 (hors levée de capitaux).

Dans ses projections, la Société n'a pas encore pris en considération les revenus provenant des activités de partenariat qui pourraient avoir un impact positif sur la consommation de liquidités à l'avenir.

À la date du présent Prospectus, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les utilisations particulières des fonds ni les montants qui seront effectivement alloués aux projets susmentionnés.

**Contrat de souscription** - Les conditions régissant le placement des Actions Nouvelles sont énoncées dans des contrats de souscription irrévocables conclus entre la Société et les investisseurs.

***Conflits d'intérêts importants relatifs à l'émission*** - Champeil S.A. a agi en tant qu'agent de placement dans le cadre du placement des Nouvelles Actions. L'agent de placement et ses affiliés peuvent fournir de temps à autre certains services de banque commerciale, de conseil financier, de banque d'investissement et d'autres services à la Société et à ses affiliés dans le cadre normal de leurs activités, pour lesquels ils peuvent recevoir des honoraires et commissions habituels. En outre, de temps à autre, les agents de placement et leurs sociétés affiliées peuvent effectuer des transactions pour leur propre compte ou pour le compte de clients, et détenir en leur nom ou au nom de leurs clients, des positions longues ou courtes sur des titres de créance ou de participation ou des prêts de la Société, et peuvent le faire à l'avenir.